

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

TUNISIE

PROGRAMME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL – (AEPR)

NOTE D'INFORMATION GENERALE SUR L'ACQUISITION

1. Le Gouvernement de la République tunisienne a reçu un *prêt de la Banque africaine de développement (BAD)* , pour financer les composantes du programme d'alimentation en eau potable en milieu rural – (AEPR), et se propose d'utiliser les fonds de ce *prêt* pour régler des fournitures et des travaux devant être acquis dans le cadre de ce programme¹.

2. Le programme vise l'amélioration du niveau d'accès à l'eau potable dans les zones rurales démunies et comprendra les composantes suivantes :

A. Développement des infrastructures d'AEP : Les travaux consistent en : (i) la réalisation de nouveaux systèmes d'AEP ; (ii) la réhabilitation de systèmes d'AEP classiques; (iii) la réhabilitation de systèmes d'AEP complexes ; et (iv) l'amélioration des conditions de desserte autour des axes de transfert.

B. Appui institutionnel : cet appui comprend : (i) l'assistance technique aux structures de gestion d'AEP en milieu rural dans le domaine de la gestion technique, administrative et financière ; (ii) le renforcement des capacités de la DGGREE et des CRDA dans les métiers de l'eau ; (iii) le renforcement des capacités de la DGGREE et des CRDA en moyens humains et en moyens roulants.

3. Les marchés de biens, travaux et services financés par le prêt seront passés conformément aux *Règles et Procédures pour l'Acquisition de Biens et Travaux (édition 2008) ou selon le cas aux Règles et Procédures pour l'utilisation des services de consultants (édition 2008)*. Les dossiers d'appels d'offres et les demandes de proposition devraient être disponibles en Janvier 2012 . Les modes d'acquisition prévus pour les travaux et les biens financés au moyen du prêt sont indiqués ci-après :

Appel d'offres international

4. La réalisation clé en mains de la station de traitement compacte de Sejnene (dans le Gouvernorat de Bizerte) sera acquise par appel d'offres international.

Appel d'offres national

5. L'acquisition des travaux de génie civil, y compris des travaux neufs et des travaux de réhabilitation de systèmes d'AEP et les acquisitions de biens dans le cadre du programme se feront par appel d'offres national.

Négociation directe

6. Les travaux d'électricité pour le branchement des systèmes d'AEP dans le cadre de programme seront acquis par négociation directe avec la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz (STEG).

Contact

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les informations complémentaires et devraient confirmer leur intention à l'adresse suivante :

Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAE)
Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux (DGGREE)
Direction de l'Eau Potable et de l'Equipement Rural
30, Rue Alain SAVARY
Tunis, Belvédère, 1002
Personne à contacter : Ridha GABOUJ – Directeur de l'Eau Potable et de l'Equipement Rural
Téléphone : 216 71 786 954 Fax: 216 71 288 071 -E-mail : ri.gabouj@yahoo.fr

u